

*Cf. tableau des usages.

Bidon 5 L
Carton 15 L
Bidon 15 L
Bidon 5 L

Composition :

Composants dangereux CLP
- gamma-Butyrolactone

Classification RAC : 11-3

Formulation : concentré émulsionnable

Numéro AMM : 2060118

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : prothioconazole
Teneur : 100g/l, soit 8.8% (m/m)
Famille chimique : triazolinthione
Mode d'action : Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Substance active : flouastrobine
Teneur : 50g/l, soit 4.4% (m/m)
Famille chimique : dihydro-dioxazines
Mode d'action : Inhibition de la respiration mitochondriale au niveau de l'ubiquinol du complexe III.

Fongicide composé de deux nouvelles substances actives issues de la recherche BAYER:

- la fluoxastrobine, de la famille des strobilurines, inhibe la respiration cellulaire. Dotée de propriétés systémiques, elle agit principalement sur la germination des spores.
- le prothioconazole, de la famille des triazoles, inhibe la synthèse de l'ergostérol. Il est doté de propriétés systémiques

Préparation de la bouillie

Verser directement FANDANGO S, présenté sous forme de concentré émulsionnable, dans la cuve du pulvérisateur remplie au deux tiers, le système d'agitation étant en fonctionnement. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Pour le stockage

- pour des raisons d'assurance qualité, stocker le produit au sec et ne pas exposer à des températures inférieures à -5°C.

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local pharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Ne pas laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

[illegible]

¹En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, dans ce cas, les parties ne doivent être portées qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être associées après utilisation à l'intérieur de la cabine.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Pour retarder ou limiter l'apparition de souches résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux observations des organisations professionnelles.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- vider et éliminer les emballages en respectant la réglementation.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques

agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement
Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Blé	Piétin-verse	2.0 l/ha	1 trait./an	35	1a
Blé	Fusarioses sur épis (à Microdochium),	2.0 l/ha	2 trait./an	35	1a

les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement
Attention



P261 - Eviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P410 - Protéger du rayonnement solaire.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.
Délai de rentrée
48 heures après traitement.
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau : Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion : Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : 3082

Grandes cultures	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Orge	Fusarioses sur épis (à Fusarium), Septorioses, Rouille brune, Rouille jaune, Oïdiums Rouille naine, Oïdiums, Rouille jaune, Fusarioses sur épis, Helminthosporiose (D. teres), Rhynchosporiose des céréales	1.75 l/ha	2 trait./an	35	1a
Orge	Piétin-verse	1.75 l/ha	1 trait./an	35	1a
Triticale	Piétin-verse	2.0 l/ha	1 trait./an	35	1a
Epeautre	Piétin-verse	2.0 l/ha	1 trait./an	35	1a
Avoine	Piétin-verse	2.0 l/ha	1 trait./an	35	1a
Avoine	Rouille couronnée, Oïdiums	2.0 l/ha	2 trait./an	35	1a
Seigle	Rouille brune, Rhynchosporiose	2.0 l/ha	2 trait./an	35	1a
Epeautre	Fusarioses sur épis (à Microdochium), Fusarioses sur épis (à Fusarium), Septorioses, Rouille brune, Rouille jaune, Oïdiums	2.0 l/ha	2 trait./an	35	1a
Triticale	Fusarioses sur épis, Oïdiums, Septorioses, Rouille jaune, Rouille brune	2.0 l/ha	2 trait./an	35	1a

Pour les usages autorisés à 2 applications par an, la deuxième application doit se faire après le stade BBCH 30 de la culture.

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Graminées porte-graine	Maladies foliaires nécrotiques, Rouilles, Oïdiums	2.0 l/ha	2 trait./an	NC	1a

Graminées porte-graine: les précautions et recommandations d'emploi peuvent être obtenues auprès de la FNAMS.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. Vous pouvez réduire à 5 m la ZNT par rapport aux points d'eau si vous utilisez un des équipements anti-dérive homologués par le MAAF (cf. liste publiée au Bulletin Officiel du MAAF) et si vous respectez les autres conditions décrites à l'annexe 3 de l'arrêté du 4 mai 2017.

Traitement

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Selon les régions et les maladies dominantes, FANDANGO S s'emploie : - sur blé: entre les stades 1 à 2 noeuds et l'épiaison-floraison - sur orge: entre les stades 1 noeud et apparition des barbes. Il peut être appliqué seul dans tout programme de protection. Respecter un intervalle de 14 jours entre deux applications. En cas de double application, la deuxième application doit intervenir après le stade BBCH 30 (début montaison).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Le risque d'apparition de résistance étant élevé, les différentes mesures de gestion de résistance doivent être respectées, comme la rotation des matières actives. Il conviendra de ne pas appliquer de préparation contenant une autre strobilurine sur une culture déjà traitée avec la préparation FANDANGO S. De manière générale, il est impératif de suivre les recommandations des notes nationales officielles (SPV, Inra, Arvalis) en ce qui concerne les préparations à base de strobilurines. Ces recommandations sont : "Sur céréales, certaines maladies sont concernées par la résistance aux strobilurines et d'autres non. Pour limiter les risques vis-à-vis de ces dernières, il reste préférable de limiter le recours aux strobilurines à une intervention par saison"

Classification FRAC

- 11 - Inhibition de la respiration mitochondriale au niveau de l'ubiquinol du complexe III.
- 3 - Inhibition de la demethylation en C14 (position ou liaison) de la synthèse des sterols.

Application (matériel, pression)

FANDANGO S s'utilise dans des volumes d'eau allant de 100 à 400 l/ha. L'efficacité fongicide dépend du degré de couverture des organes à protéger. Un réglage approprié de la rampe associé au choix de buses adaptées permettent d'obtenir de fines goutelettes assurant une répartition uniforme du produit sur la culture.

Conditions du milieu

En cas de stress hydrique marqué et ou de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés et ou en situation de sol séchant.
Si les températures maximales excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS			
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)						
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾						

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Fandango® S ▫ 100 g/l prothioconazole 50 g/l fluoxastrobine ▫ AMM n°2060118 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie 3 : Effets narcotiques ▫ Cancérogénicité, catégorie 2 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ H351 - Susceptible de provoquer le cancer. ▫ H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)